



2ème visite déclarer inapte sans nouvelle de mon employeur

Par **mollusque**, le **07/04/2016** à **06:29**

Bonjour,

le 29 mars dernier j'ai passé la 2ème visite à la MdT et déclarer de nouveau inapte. Mon employeur n'a pas l'air trop pressé. Pour proposer un poste adapté n'y pour la convocation à l'entretien préalable.

Le 30 avril cela fera un moi depuis la 2ème visite. Si la procédure n'a pas évolué

Dois-je me présentai à mon travail?

Attendre chez moi que mon employeur se décide de faire quelque chose?

L'entretien préalable peux-t-il avoir lieu après le moi écoulé?

Merci

Cordialement

Par **P.M.**, le **07/04/2016** à **08:56**

Bonjour,

Nous ne sommes que le 7 avril et l'employeur doit avant tout rechercher un reclassement même si l'inaptitude est décidée pour tous postes dans l'entreprise, il ne peut donc pas se précipiter pour vous convoquer à l'entretien préalable...

Vous n'avez plus à vous présenter pour travailler à l'entreprise puisque vous êtes déclarée inapte en revanche, si un mois après, l'employeur ne vous a toujours pas ni reclassé ni licencié, il doit reprendre le versement du salaire...

L'engagement de la procédure de licenciement peut donc avoir lieu après ce délai...

Par **mollusque**, le **07/04/2016** à **18:08**

Merci